



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 21823

Numéro SIREN : 789 121 092

Nom ou dénomination : Ivry Lénine

Ce dépôt a été enregistré le 15/03/2013 sous le numéro de dépôt 25318



1302533701

DATE DEPOT : 2013-03-15
NUMERO DE DEPOT : 2013R025318
N° GESTION : 2012B21823
N° SIREN : 789121092
DENOMINATION : Ivry Lénine
ADRESSE : 134 boulevard Haussmann 75008 Paris
DATE D'ACTE : 2013/02/28
TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL
NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE GERANT

Ivry Lénine SARL 126 21923
Société à responsabilité limitée au capital de 1 euro
Siège social : 134, Boulevard Haussmann - 75008 Paris
789 121 092 RCS Paris PA 13-213 CR

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 28 FEVRIER 2013**

LA SOUSSIGNÉE :

La soussignée ALIX VENTURE S.à r.l. société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, au capital de 169.791.155 euros, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157 924, agissant en qualité d'associé unique (l'« Associé Unique ») de la société Ivry Lénine SARL, société à responsabilité limitée au capital social de 1 euro, dont le siège social est sis 134, Boulevard Haussmann, 75008 Paris, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 789 121 092 (la « Société »),

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- la lettre de démission de M. Yann BROCHET de son mandat de gérant de la Société en date du 26 février 2013, avec effet à l'issue des décisions devant être prises par l'Associé Unique, aux fins de nommer un nouveau gérant de la Société ;
- les statuts de la Société ;
- la déclaration de non condamnation et d'acceptation des fonctions de gérant de M. Robert REIPLINGER.

Grette du Tribunal de
Commerce de Paris

15 MARS 2013

A pris les décisions suivantes :

Première décision

N DE DEPOT 21317

Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises

L'Associé Unique décide d'approuver les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont prises (sans délai ou autre formalité) et déclare avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous documents et informations nécessaires à son information préalablement à la prise des décisions qui suivent.

Deuxième décision

***Démission de M. Yann BROCHET de ses fonctions de gérant de la Société
et nomination de M. Robert REIPLINGER en qualité de nouveau gérant de la Société***

L'Associé Unique prend acte de la démission de M. Yann BROCHET de ses fonctions de gérant de la Société en date du 26 février 2013, et décide expressément de renoncer au délai de deux mois de notification préalable prévu à l'article XIV des statuts, conformément aux stipulations de ce même article,
et

*Certifié conforme à
l'original
le 6 mars 2013
ROBERT REIPLINGER gérant
Alix Venture*

décide de nommer en qualité de nouveau gérant :

M. Robert REIPLINGER,

Né le 4 novembre 1942 à Sarreguemines (57200), de nationalité française,

Résidant 71 rue de Seine, 75006 Paris,

Cette nomination sera effective à compter de ce jour et pour une durée indéterminée conformément à l'article XIII alinéa 1 des statuts de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article XIII des statuts, Monsieur Robert REIPLINGER représentera la Société à l'égard des tiers et disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux attribués à l'Associé Unique par les dispositions du Code de commerce et par les statuts.

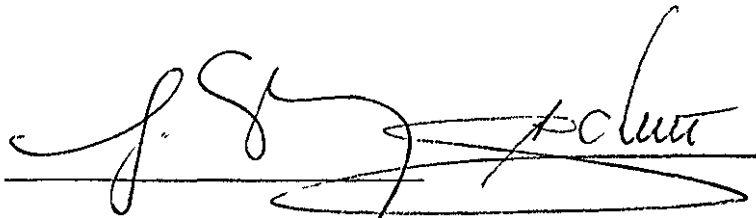
Troisième décision

Pouvoirs pour les formalités légales

L'Associé Unique décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

* * *

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.



ALIX VENTURE S.à r.l.

Représentée par Madame Geneviève BLAUEN-ARENDET et Monsieur Marc SCHMIT, Gérants